

Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Les idées politiques de Lomer Gouin

Bernard Weilbrenner

Volume 44, Number 1, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/300634ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/300634ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (print)

1712-9095 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Weilbrenner, B. (1965). Les idées politiques de Lomer Gouin. *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada*, 44(1), 46–57.
<https://doi.org/10.7202/300634ar>

LES IDÉES POLITIQUES DE LOMER GOUIN

BERNARD WEILBRENNER

Archives du Québec

Lomer Gouin eut une brillante carrière politique. Élu député à l'Assemblée législative de Québec en 1897, il entre au cabinet en 1900, devient premier ministre de la province en 1905, pour le demeurer jusqu'en 1920, alors qu'il démissionne en faveur de L.-A. Taschereau. En 1921, il est élu député à la Chambre des Communes. L'année suivante, il devient ministre de la Justice; il démissionne en 1924. En 1929, il est nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il meurt dans l'exercice de ses fonctions quelques mois plus tard, en 1930.

On a cependant, de son caractère, et de ses idées politiques, les notions les plus diverses. L'on retient, au Québec, le fait qu'il était la personnalité dominante de 1905 à 1920, et que le parti libéral se maintiendra jusqu'à la débâcle de 1935-1936. Les Canadiens des autres provinces se rappellent surtout l'homme des trusts et de la haute finance, le réactionnaire, que W. L. M. King utilisa pour obtenir le pouvoir en 1921, mais qu'il écarta bientôt en faveur d'Ernest Lapointe pour se ménager le support des progressistes de l'ouest.

Il ne semble donc pas superflu d'étudier d'un peu plus près cet homme qui s'attira l'admiration des uns, l'antipathie des autres. Cet essai sera plutôt de la nature d'un sondage ou d'une hypothèse de travail. Seule une étude approfondie de toute sa carrière pourra nous révéler le personnage dans toute sa dimension.

Lomer Gouin naquit à Grondines, petit village du comté de Portneuf, en 1861. Son père, médecin, mourut alors qu'il n'avait que huit ans. Lomer alla donc vivre à Sorel chez son oncle Némèse, ancien député provincial. Après des études à Sorel et à Lévis, il fit son cours de droit à Montréal, et eut comme condisciple Raoul Dandurand, avec qui il avait de multiples affinités, et avec lequel il se lia d'amitié. Il obtint sa licence en droit et fut admis au barreau en 1884. Il fit sa cléricature dans l'étude de sir John Abbott et dans celle de l'honorable Rodolphe Laflamme, puis il devint successivement associé du juge Pagnuelo, de M. Taillon, d'Honoré Mercier, de Raymond Préfontaine et de Rodolphe Lemieux. En 1888, il épousait la fille d'Honoré Mercier, Eliza.

C'est en 1889 que sa carrière politique commence à se dessiner. Il devient président du Club National, où il succède à Calixte Lebœuf, qui avait trop sévèrement critiqué Mercier : le secrétaire du Club est son ami Rodolphe Lemieux. Aux élections fédérales de 1891, il se présente dans Richelieu contre Hector Langevin, qui le défait par une forte majorité.

Le discrédit qui entoure Mercier s'attache aussi à son gendre. Ce n'est qu'en 1897 que Gouin brigue de nouveau les suffrages populaires, cette fois aux élections provinciales, dans le comté de Saint-Jacques à Montréal, connu alors sous le nom de Division no 2. Il a le support de Rodolphe Lemieux, comme lui un libéral dans la tradition de Mercier, et aussi de Godfroy Langlois, directeur de la loge maçonnique L'Émancipation, et de radicaux notaires : Honoré Gervais, Gonzalve Désaulniers. Il l'emporte facilement, dans cette élection qui voit le parti libéral reporté au pouvoir sous la direction de F. Gabriel Marchand.

Les libéraux de longue date, dont Lemieux et Gouin font partie, se montrent peu satisfaits de l'influence grandissante dans le parti libéral, au provincial comme au fédéral, d'anciens conservateurs ou de neutres tels S. N. Parent, Charles Fitzpatrick, et Israël Tarte. Et l'on attribue à Gouin et à Lemieux l'inspiration d'une violente attaque contre Israël Tarte parue sous le titre *Non Serviam*, dans le journal *La Libre parole* publié par W. A. Grenier, qui se voit condamné à six mois de prison, en octobre 1897, pour cet article. Tarte reste assez sympathique envers Gouin. C'est sans doute que Gouin se révèle, dès cette époque, comme un homme de trempe. En 1898, il est nommé membre du Conseil catholique de l'Instruction publique. De cette date à son arrivée au pouvoir en 1905, sa réputation et son influence ne cessent de s'accroître.

Il se présente comme échevin dans la ville de Montréal, en 1900. Son programme et la réaction des journaux sont alors significatifs. Il se présente dans un quartier situé près de l'Hôtel de ville, où l'électorat est composé des marchands et d'ouvriers. Gouin propose des améliorations dans le service de la police, dans celui des tramways, du marché, une meilleure assistance aux classes laborieuses, la compétition entre les sociétés de gaz et la création d'une bibliothèque publique.

Il reçoit le support de conservateurs notoires comme Rodrigue Masson et de la plupart des journaux : *La Presse* admire sa pondération, son jugement, son honnêteté et son esprit de réforme. *Les Débats* soulignent sa réputation d'être en faveur des « petits ». Cyrille Vallée, un ami, déclare que Gouin a prouvé qu'il était un homme d'une énergie infatigable, d'initiative, capable de mener à bien ce qu'il entreprend.

En 1905, il supplante Parent à la direction du parti et au poste de premier ministre : c'est le résultat d'un complot, presque d'un coup d'état. La plus fréquente critique que l'on élèvera contre lui et dont s'emparera l'imagination populaire, ce sera « d'avoir dardé son chef dans le dos ». Mais il fera rapidement l'unanimité derrière lui, et on lui pardonnera bientôt, car, dès sa prise de pouvoir, il donne un vigoureux coup de barre vers l'action : il trace, dans son discours du 5 avril 1905, son programme.

Olivar Asselin, son ancien secrétaire, un des chefs nationalistes, écrit à ce sujet, sous le titre « Un triomphe pour l'idée nationaliste » : « Sachons reconnaître que M. Gouin s'est taillé, dans son discours programme, de la belle et bonne besogne. Tant qu'il marchera dans cette voie, il aura l'appui loyal d'un homme qui s'est quelquefois montré sévère à son endroit au cours de la dernière crise, mais qui n'a cessé de croire à son honnêteté et à son patriotisme ¹. »

Son programme contenait peu de principes généraux : c'était plutôt une liste d'objectifs à atteindre. Car il le disait lui-même : « À tout événement, nous ne sommes pas doctrinaires. Nous reconnaissons que la politique n'est pas une affaire d'opinion, de préjugés et de passions. Bien comprise, elle est une science; elle fait même partie des sciences expérimentales ²... »

C'est donc à travers son action, au cours des années, qu'il faut tâcher de découvrir ses opinions, ses attitudes. Nous passerons donc brièvement en revue les principaux domaines dans lesquels il eut à œuvrer : 1. finance; 2. éducation; 3. industrie et richesses naturelles; 4. agriculture et colonisation; 5. classes modestes et mesures sociales; 6. questions nationales.

1. Finances

Le premier principe d'action de Gouin c'est l'équilibre du budget et l'économie dans la dépense. C'est le point le plus important de son programme de 1905. Il le reprend à chaque élection.

À la vérité, Gouin augmente peu les taxes; il les diminue parfois, comme pour les petites successions et les petites sociétés commerciales. Il augmente cependant de façon notable les droits de coupe et les rentes foncières pour les forêts, les droits pour l'utilisation des forces hydrauliques, le prix des licences pour la vente des boissons alcooliques, les tarifs des bureaux d'enregistrement. Il ajoute aussi un certain nombre de droits ou licences, qui serviront à payer les frais pour de nombreux services : licences pour les automobiles, licences pour les détectives privés, taxes d'amusements, taxe sur les distributeurs automatiques. Il maintient la contribution peu populaire des municipalités pour les asiles, les prisons, les écoles de réforme. Il crée une taxe toute nouvelle sur les opérations de bourse.

Gouin n'emprunte qu'après 1912, pour son programme de routes, et ce, il le fait à bon compte, étant donné l'excellent crédit de la province. Et c'est près de 20 millions qu'il consacre à cette fin.

En 1919, dans un discours électoral, il se vante d'avoir obtenu des surplus annuels moyens de plus de \$920,000 et d'avoir diminué la

¹ *Le Nationaliste*, 9 avril 1905.

² Discours, 5 avril 1905.

dette per capita de \$15.00 à \$13.51. Et ce, grâce à un subside fédéral réajusté qui augmente la part du Québec de \$600,000 par an jusqu'en 1911 et de \$885,000 après cette date, à l'accroissement des revenus, à l'économie pratiquée par le gouvernement, à une sage administration. Il reste fidèle à cet idéal de l'économie toute sa vie, et ce sera ce qui lui attire l'admiration et le respect des financiers.

L'industriel George Cahoon, jr., lui écrira le 14 juillet 1920 : « I wish there was some manner in which the business interests of the Province could show their appreciation to you for the assistance that your Government rendered them, because I believe it would be the popular desire of them all to (sic) show not only those who come after you in the Government but in all Governments that a wise and steadfast adherence to business principles (sic) still has its place under the sun ³. »

2. Éducation

Gouin s'était intéressé très tôt à l'éducation. C'était normal. Le besoin d'une réforme dans ce domaine était criant. En 1898, il avait déclaré :

« Le parti libéral a promis un ministère de l'Instruction publique et il tiendra sa promesse, en dépit de certaines remarques qui ont été faites. C'est une question de progrès et notre parti ne peut pas reculer. Le parti libéral doit à ses traditions et à son histoire de donner au peuple de la province de Québec la réforme scolaire dans toute sa plénitude ⁴. »

Mais dès l'année suivante, quand le Gouvernement Marchand fait préparer par J.-C. Magnan un livre de lecture suivant la plus récente théorie, la phonétique, pour le distribuer gratuitement à tous les jeunes écoliers, c'est Gouin, membre du Conseil catholique de l'Instruction publique, qui le fait approuver par le Conseil avant sa distribution : c'est considéré par les radicaux comme une première reculade.

Quand il deviendra premier ministre, il devra compter avec le clergé, et abandonner tout projet de ressusciter le ministère de l'Éducation. Il réussira cependant à créer des écoles avec un directeur et des professeurs laïcs, ce que certains, dont *l'Action sociale de Québec*, organe de l'évêché, qualifiaient avec horreur d'écoles neutres, et à orienter les écoles dans une nouvelle direction : l'enseignement technique.

Il parvint à briser le monopole des congrégations religieuses sur l'enseignement, à justifier la création d'écoles non religieuses et *l'Action Sociale* approuve sa déclaration de 1910, dans laquelle il affirme que le clergé a fait plus que sa part pour l'éducation mais que « nous, laïques, nous n'avons pas fait la nôtre, mais nous nous efforçons de la faire ⁵. »

³ *Archives Publiques du Canada*, Papiers Gouin, p. 3737.

⁴ Cité dans *Le Pays*, de Godfroy Langlois, le 11 juin 1913.

⁵ *Action sociale*, 21 octobre 1910.

Il avait d'ailleurs déjà l'appui d'Henri Bourassa, qui avait pris position très fermement en 1908 : « Croyez-vous que le clergé doive nécessairement avoir le monopole de toutes les œuvres d'intérêt public dans la province, et allez-vous lui demander ce que vous n'avez ni le courage ni l'intelligence de nous donner, c'est-à-dire un enseignement à part de nos collèges classiques, que les collèges classiques ne doivent pas et ne peuvent pas donner ⁶. »

Mais il lui fallut agir avec beaucoup de circonspection pour conserver l'appui du clergé et de toute la population. Il faut voir par exemple les réactions autour du rapport de la commission nommée par Gouin en 1916 pour faire des recommandations sur le système scolaire de Montréal. Gouin favorisait nettement une commission scolaire unique, alors que le clergé favorisait les commissions scolaires paroissiales. Mgr Bruchési lui écrit le 7 février ⁷ que la Commission scolaire unique « serait un malheur ». Il lui donne des conseils même pour les détails de l'administration de la Commission; le 6 novembre 1916, il lui écrit encore : « L'élection de deux commissaires par les contribuables plairait au peuple, mais que d'inconvénients je vois à cela ⁸. » Et Gouin se plie aux recommandations de l'archevêque, pour ne pas retarder, par des querelles sur des détails, les réformes qui s'imposent : il accepte les compromis.

Le même conflit existe entre lui et le clergé au sujet de la création d'une bibliothèque publique à Montréal. Ce n'est qu'en faisant montre de beaucoup de patience et de modération, qu'il obtiendra gain de cause.

Dès 1900, il avait suggéré une telle création. En 1910, le sujet semble proche d'aboutir. Mais Mgr Bruchési s'y oppose. L'archevêque convoque Honoré Mercier fils pour lui déclarer formellement son déplaisir ⁹. Ce n'est qu'en 1915 que Montréal aura sa bibliothèque publique. Mais c'est alors avec l'appui unanime du peuple et du clergé que Gouin peut déclarer : « L'ouverture d'une bibliothèque publique est l'un des événements les plus importants dans l'histoire d'une ville. La formation collégiale est excellente, mais après tout, la meilleure part de l'éducation d'un homme est celle qu'il acquiert par lui-même. C'est pourquoi une bonne bibliothèque est l'occasion qui lui est fournie de se développer ¹⁰. »

S'il échoue partiellement sur la confessionnalité, et doit partager avec le clergé la direction effective de l'enseignement, il est plus heureux dans l'orientation de celui-ci, même si, encore une fois, il encourage ou suscite les initiatives privées plus souvent qu'il ne crée ou administre directement. En définitive, c'est par les subventions que son action s'exerce. Le budget de l'éducation triple de 1905 à 1917, dans l'ensemble d'environ un demi

⁶ *Le Nationaliste*, 31 mai 1908.

⁷ APC, Papiers Gouin, p. 648.

⁸ *Ibid.*, p. 666.

⁹ H. Mercier à Gouin, APC, Papiers Gouin, 24 novembre 1910.

¹⁰ Papiers Gouin, Brouillon, p. 165.

million à un million et demi, sans cependant que la proportion consacrée à l'éducation du budget de la province soit substantiellement augmentée.

Il encourage l'enseignement primaire par des subventions plus considérables aux commissions scolaires, des primes aux instituteurs, et la fondation d'une dizaine d'écoles normales. Il encourage les écoles modèles et les académies de garçons. Il continue à subventionner les écoles existantes du soir. Il relève l'assistance aux universités de \$16,000 à \$77,500. Mais c'est surtout par une assistance accrue à l'École polytechnique, par la création d'une École des Hautes Études Commerciales, d'écoles techniques et d'écoles spécialisées : écoles d'agriculture, école vétérinaire, écoles ménagères, écoles d'industrie laitière, école forestière, chaire d'arpentage, que Gouin lance résolument l'éducation hors des sentiers battus. Selon lui, l'avenir de Québec est surtout industriel et commercial. En 1907, il l'affirme sans ambage : « Le temps n'est plus où les carrières libérales étaient seules estimées. Les carrières commerciales et industrielles apparaissent au contraire comme les carrières de l'avenir, celles qui offrent le plus de champ aux initiatives hardies, aux énergies viriles ¹¹. » Et il rejoint ici l'économiste Errol Bouchette qui donnait un peu plus tôt le mot d'ordre : « emparons-nous de l'industrie ». Il ajoutait ... « c'est pour donner à notre province des négociants éclairés, des chefs de maisons de commerce et de banque; c'est pour fournir à nos industriels des agents commerciaux actifs, intelligents et habiles; c'est pour procurer à nos manufacturiers des producteurs instruits, des chefs d'ateliers émérites, des contre-maîtres expérimentés et des ouvriers d'élite qu'avec la coopération des autorités municipales de Montréal et de Québec et le concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, que nous fondons trois écoles qui, c'est notre espoir, donneront satisfaction aux besoins légitimes des professions industrielles et commerciales ¹². »

Le mouvement était lancé. Parallèlement au système scolaire traditionnel s'élaborait un système complexe d'écoles techniques spécialisées pour répondre aux besoins pressants de l'heure. L'absence d'un véritable ministère de l'Éducation a cependant peut-être empêché une juste corrélation entre les deux systèmes : le fossé entre les deux allait continuer s'agrandissant.

3. Industrie et ressources naturelles

Un sujet qui vaut à Gouin maints reproches, surtout de la part des nationalistes, c'est la gestion des ressources naturelles, et ses relations avec les hautes sphères de la finance. Au début de sa carrière, il est opposé aux monopoles et aux combines financières. Candidat à l'échevinage de Montréal, on se rappelle, il recommandait qu'on encourage la com-

¹¹ APC, Papiers Gouin, p. 2148.

¹² APC, Papiers Gouin, p. 2148.

pétition entre les compagnies de gaz, de façon à obtenir une réduction de 25% dans les taux, à Montréal. En 1903, il obtient l'encouragement d'un journal conservateur, *le Journal*, quand il dénonce l'emprise de la finance, surtout la finance américaine, et le danger d'une ingérence politique. L'année suivante, il vote en faveur d'une clause qui donnerait à la ville de Montréal le pouvoir de municipaliser la compagnie de gaz. Mais la clause est défaite par l'alliance des politiciens James Ross et H. Rainville avec les financiers L. J. Forget et Herbert Holt. Et aux élections qui suivent Gouin supporte Godfroy Langlois contre son collègue Rainville, et partage l'indignation de Raoul Dandurand contre le premier ministre S.-N. Parent qui, écrit Dandurand à Laurier, « has coldly sold out his electors and the City to the Light & Heat Co. ¹³ ».

Un peu plus tard, Gouin, Préfontaine et le journaliste torontois Edward Farrer dévoilent le complot de Mackenzie et Mann pour s'emparer de *La Presse* comme levier politique pour favoriser leurs intérêts dans les chemins de fer.

Or les trois domaines où le gouvernement provincial était le plus susceptible d'aider les grandes compagnies étaient : les chemins de fer, les ressources forestières, les pouvoirs d'eau. Voyons de plus près l'attitude de Gouin dans ces domaines.

Dans le domaine des chemins de fer, Bourassa l'exonore de tout blâme. En 1917, il écrit : « Le gouvernement Gouin a protégé le trésor provincial des raids de Mackenzie, Mann et d'autres *schemers* du même acabit. Sa politique de chemin de fer a été vigilante, parcimonieuse même ¹⁴. »

Dans ses négociations avec F. H. Clergue, qui veut obtenir des subsides importants pour construire un chemin de fer à la Baie d'Hudson, Gouin se montre peu généreux et va même jusqu'à demander une part des profits de la Compagnie, en échange de l'assistance du gouvernement ¹⁵.

Gouin voit dans la combinaison des ressources forestières et des pouvoirs d'eau la meilleure source de prospérité de la province : elle pourra devenir, déclare-t-il en 1919, « le marché le plus important de pulpe et de papier du monde entier ¹⁶ ».

Il prend plusieurs mesures pour que ces ressources profitent à la province à partir de 1910. Il augmente en 1910 et en 1919 le taux des droits de coupe et de la rente foncière payable par les marchands de bois. Surtout il exige en 1910 que le bois coupé sur les terres de la couronne soit manufacturé de quelque façon avant d'être exporté et fixe la même condition pour le bois coupé sur les terres données aux compagnies de

¹³ APC, Papiers Laurier, R. Dandurand à Laurier, 9 novembre 1904.

¹⁴ *Le Devoir*, 16 août 1917.

¹⁵ APC, Papiers Gouin, 22 janvier 1912, p. 230.

¹⁶ Gouin, Discours 9 juin 1919, p. 34.

chemin de fer en 1914 : mesure qui tend à augmenter la production de la pâte à papier dans la province.

Après 1910 également, on ne vend plus les pouvoirs d'eau, on les loue à des prix de location qui vont en augmentant : pour décourager toute spéculation, et pour obtenir un rendement immédiat, on fixe une date limite à la pose des installations nécessaires à la production d'électricité.

En même temps, le gouvernement introduit plusieurs services techniques qui permettent la rationalisation et la planification dans ce secteur : écoles forestières, service forestier, service de protection des forêts contre le feu, création de réserves forestières, pépinières pour les forêts, service et commission des eaux courantes, construction de barrages pour la régularisation de débit et pour la production d'énergie, qui se révèlent très rentables.

Les accusations portées contre Gouin dans ses rapports avec la haute finance, avant 1920, s'avèrent souvent caduques, mais l'on ne peut négliger de tenir compte de cette critique d'Henri Bourassa en 1918 :

« ... il y a autour du ministère Gouin — et dans le ministère — des hommes et des tendances qui ont besoin d'être surveillés de très près ... Certaines coteries puissantes, telle la clique Albert-Perron et Cie. qui fait la pluie et le beau temps à Québec en tout ce qui concerne les affaires de Montréal, reçoivent l'appui constant du ministère et jouissent des faveurs toutes spéciales du premier ministre. M. Cousineau (le chef de l'Opposition) n'a pas tort lorsqu'il dit que M. Gouin est l'homme des grosses corporations ¹⁷. »

4. Agriculture, colonisation et travaux publics

C'est sur le sujet de la colonisation que le gouvernement Gouin eut à essayer les plus dures attaques. Déjà Gouin avait blâmé l'inertie de Parent en 1904. La colonisation fut le principal cheval de bataille des Nationalistes en 1908. La question se présentait alors surtout comme l'opposition entre le colon et le marchand de bois : avec le slogan « la terre libre au colon libre » on revendiquait la séparation du domaine des colons de celui des forêts et des droits de coupe. Gouin prit des mesures pour éviter la spéculation des marchands de bois en défendant la vente des lots de colonisation en dedans de cinq ans. Comme mesure plus positive, il fit examiner la valeur des terres pour l'agriculture et réserver des cantons pour la colonisation. Il s'appliqua à grouper des colons sur de bonnes terres, à construire des chemins, et à créer pour eux écoles et paroisses. En tout, une cinquantaine de paroisses furent créées dans l'Abitibi, le Témiscamingue, le lac Saint-Jean et le bas du fleuve, un

¹⁷ *Le Devoir*, Editorial du 9 mai 1916.

résultat raisonnable et satisfaisant, car le dépeuplement des campagnes était alors inévitable avec l'industrialisation de la province. Le gouvernement Gouin s'attaque à ce problème principalement en essayant de rendre la vie dans le milieu rural plus agréable et plus profitable. Il met sur pied de nombreuses écoles d'agriculture, de laiterie, écoles vétérinaires, sucreries-écoles. Il encourage les coopératives agricoles, les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles et offre de nouveaux services gouvernementaux : inspection de fabriques de beurre et fromage, services pour l'aviculture, l'apiculture, l'arboriculture; il nomme trente-deux agronomes de district.

En 1918, devant la rareté des produits alimentaires, et le mouvement continu vers les villes, le gouvernement fait une campagne intensive pour augmenter leur production : elle s'avéra des plus efficaces, faisant monter la valeur des produits agricoles de 26 millions en un an.

Le gouvernement voit aussi dans le développement de l'agriculture une mesure sociale : « ... en augmentant notre production agricole, nous contribuerions à diminuer, dans une certaine mesure, le coût des articles d'alimentation indispensable à la vie, et du même coup nous apporterions un remède au malaise dont souffre la classe ouvrière, et qui est sans doute la principale raison des grèves qui paralysent notre production industrielle ¹⁸. »

La politique des chemins, pour laquelle le gouvernement Gouin dépense près de vingt millions, sert, pour un tiers, aux grandes voies provinciales, pour les deux tiers aux laitiers et la gare de chemin de fer. Elle donne une aide considérable à l'économie de toute la province, à celle des petites municipalités rurales en particulier, tout en étant des plus rentables sur le plan électoral.

5. Mesures sociales

L'on attribuait à Gouin, en 1900, le souci des classes modestes. Un certain nombre de mesures concernant les chemins, l'éducation, visaient à améliorer le sort des personnes du milieu rural; d'autres, écoles du soir, écoles d'arts et métiers, écoles techniques, tendaient plutôt à améliorer le sort des travailleurs industriels des villes.

La législation passée par le gouvernement Gouin contient des lois plus immédiatement utiles aux ouvriers : tribunal d'arbitrage et de conciliation; prévention des accidents et compensation pour les accidentés; contrôle du travail des femmes et des enfants : heures de travail, salaire, âge des travailleurs; bureaux de placement à Montréal, Québec et Sherbrooke.

¹⁸ Discours de Gouin du 9 juin 1919.

D'autres lois touchaient les revenus et dépenses des classes laborieuses : protection contre la saisie de certaines rentes viagères; loi pour permettre la création de caisses populaires, en 1906, la première au Canada; mesure contre l'usure; commission des services publics: transport, aqueduc, éclairage, chauffage, pour protéger les consommateurs; abolition des frais dans les poursuites judiciaires inférieures à \$25.00; permission enfin aux municipalités de garantir les hypothèques des maisons construites pour la classe ouvrière.

Le gouvernement s'intéressait aussi à la santé publique : il multiplie les unités sanitaires, et assiste la lutte contre la tuberculose.

Enfin, il corrige la loi électorale pour ne donner à chaque individu qu'un vote.

Ces mesures manifestent, je crois, un intérêt pour les classes besogneuses, mais il n'y a pas de doute qu'elles ne fonctionnèrent pas toujours avec beaucoup d'efficacité.

6. *Questions nationales*

Trois questions assez liées intéresseront Gouin : le subside fédéral, les Écoles de l'Ontario, la Confédération.

Dès 1901, Gouin avait insisté sur la nécessité de reviser les subsides fédéraux. En 1903, dans un grand discours, publié un peu plus tard, il présente un long mémoire sur le sujet ¹⁹.

Il s'oppose d'abord à ceux qui prêtent à l'œuvre des législateurs un caractère d'infailibilité qu'elle n'a pas. Il critique ensuite les empiétements du fédéral : « Le pouvoir central, dont la prospérité, dont l'existence même, dépend largement du bon vouloir des provinces, et qui, cependant, a successivement institué la Cour Suprême au-dessus des tribunaux provinciaux, fait des lieutenants-gouverneurs de simples fonctionnaires fédéraux, soustrait les chemins de fer à notre juridiction et tenté de monopoliser la réglementation du commerce des boissons, ne doit-il pas enfin faire quelque chose pour démontrer qu'il ne travaille pas systématiquement à la destruction de l'autonomie provinciale ²⁰ ? »

En 1905, dans son discours-programme, il insistait à nouveau sur les besoins prioritaires des provinces : « Nos besoins sont pressants. L'éducation, l'agriculture, la colonisation réclament des encouragements immédiats que nous ne pouvons donner parce que nos revenus sont trop restreints... Cette augmentation du subside fédéral, nous la réclamons avec les provinces-sœurs, non comme une aumône, mais comme une dette de justice, dont le paiement nous permettra de donner satisfaction aux

¹⁹ *Le remaniement des subsides en faveur des provinces*. Discours du 15 mai 1908. Montréal, 1903, 166 pages.

²⁰ *Ibid.*, p. 66-67.

besoins, aux idées et aux vœux populaires, et de travailler plus efficacement à l'avancement et à la prospérité de notre cher pays. »

A l'occasion des difficultés soulevées par l'application du règlement 17 dans les Écoles de l'Ontario, Gouin s'adresse au premier ministre de cette province et parle, au nom des quelque deux millions de Canadiens français vivant au Canada, en faveur des Canadiens français de l'Ontario pour lesquels il souhaite le même traitement que celui que reçoit la minorité anglaise du Québec²¹. Le premier ministre ontarien lui répond avec assez de brusquerie. Gouin ne l'oubliera pas.

Quand la motion Francœur est débattue au Parlement provincial, en janvier 1918, Gouin se montre fidèle à la Confédération : il ne peut pourtant pas manquer de souligner une des raisons de dissatisfaction des Canadiens français : « Ontario a aussi ses misères qui durent depuis trop longtemps... la minorité dit qu'elle est injustement et cruellement privée du droit de faire enseigner le français aux siens dans les écoles²². » Et il donne comme argument en faveur du maintien de la Confédération le sort encore plus difficile qui serait alors réservé aux Canadiens français hors du Québec si le Québec se séparait.

Mais il concluait par une note plus optimiste, empreinte de ce courage, de cette humeur combative qui était le trait marquant de sa personnalité : « C'est pour conserver à mon pays sa grandeur, c'est pour garder au cœur de nos enfants tous leurs espoirs; c'est afin de leur transmettre l'héritage reçu de nos pères que nous devons lutter sans frayeur sous l'orage qui passe, que nous devons travailler sans relâche et sans défaillance au développement et au maintien de la Confédération canadienne.

Après cette rapide revue des idées et des actions de Sir Lomer Gouin, premier ministre du Québec, faut-il acquiescer à la boutade de N.-K. Laflamme à Louiseville, rapportée par *La Patrie*, le 30 août 1907 : « M. Gouin est solide, mais il est immobile ». Faut-il qualifier son attitude d'immobilisme ? Je ne le crois pas. Gouin, dans le contexte de son époque et de sa province, mérite tout au plus les qualificatifs que presque tous les hommes d'État, qui sont restés longtemps au pouvoir, se sont mérités, ceux de timidité et d'opportunisme.

Dans un jugement d'ensemble que portait Henri Bourassa sur le gouvernement Gouin, il écrivait :

« Le parti libéral, c'est quelque chose; Gouin, c'est quelqu'un. Le parti conservateur québécois, ce n'est plus rien; Cousineau, ce n'est personne... » — Et plus loin : « Dans l'ordre de la politique générale, le ministère a fini par accepter en théorie la plupart des réformes que nous avons

²¹ Papiers Gouin, Gouin à W. H. Hearst, 3 février 1915, p. 2618.

²² Discours de Lomer Gouin, Québec, 23 janvier 1918, p. 30-31.

préconisées de 1907 à 1912. Mais, en pratique, dans l'administration du domaine public surtout, les influences qui partout suivent ou accompagnent M. Gouin paralysent encore dans une très large mesure, l'application d'une politique vraiment nationale²³. »

Ce texte suscite cette réflexion : Gouin a été handicapé par l'absence quasi totale d'opposition : la seule opposition valable, celle des nationalistes, s'est bientôt trouvée à court d'idées, et n'a donc pu inspirer le gouvernement Gouin. Dans presque tous les domaines, Gouin agit avec circonspection. Plutôt que d'imposer des réformes, il s'applique à créer un climat favorable et les met en pratique dans la mesure où elles seront acceptables à la majorité. Il se refusera toujours à bouleverser les cadres établis : le régime capitaliste, la prépondérance de l'église, le système fédéral, la partisanerie politique.

Mais il a une confiance, presque une foi, dans l'éducation et dans la technique. En ce sens, il fut un administrateur éclairé : il dota la province de multiples services techniques et fit appel à des experts pour faire sortir l'éducation, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'utilisation des ressources naturelles du marasme dans lequel la routine les avait plongés.

Gouin fit l'unanimité autour de lui. Peut-être en paya-t-il la rançon. Celui qui essaie de faire avancer tout un peuple risque souvent d'être à sa remorque. Il ne sut pas non plus comprendre les profondes transformations sociales que la guerre avait amenées. Le réformiste de 1900 devint le réactionnaire de 1920.

Faut-il maintenant se demander pourquoi Lomer Gouin n'eut pas le même succès dans la politique fédérale que dans le Québec ? Les principales raisons me semblent être les suivantes : c'était un homme usé au pouvoir, qui n'avait pas d'idées neuves, et qui, croyant à la plus large autonomie des provinces, ne se sentait pas à l'aise dans le milieu fédéral : ses deux objectifs semblent y avoir été un plus large degré d'autonomie constitutionnelle et économique pour le Canada.

Il lui manquait aussi le contact avec l'électorat : vers sa personne convergiaient presque uniquement les réclamations et les suggestions des industriels et des financiers qui voyaient en lui leur champion.

Enfin, il était peut-être trop loyal à sa province, aux préjugés aussi bien qu'aux intérêts de celle-ci.

²³ *Le Devoir*, 9 mai 1916.